

Spécial n° 3 de juillet 2021

n° 2021 07 03

Lundi 5 juillet 2021

# Recueil

# *l'O*

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

[www.orne.pref.gouv.fr](http://www.orne.pref.gouv.fr)

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

### ***Service de la coordination interministérielle***

Arrêté n° 1122-2021-10034 donnant délégation de signature à Madame Catherine CASTREC directrice départementale des finances publiques de l'Orne en matière de transmission des éléments de fiscalité directe locale

Arrêté n° 1122-2021-10035 donnant délégation de signature à Madame Catherine CASTREC directrice départementale des finances publiques de l'Orne en matière d'adjudication des marchés publics

Arrêté n° 1122-2021-10036 donnant délégation de signature à Madame Catherine CASTREC directrice départementale des finances publiques de l'Orne en matière domaniale

Arrêté n° 1122-2021-10037 donnant délégation de signature à Madame Catherine CASTREC directrice départementale des finances publiques de l'Orne en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Orne

**CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ALENÇON - MAMERS**

***Direction des Ressources Humaines***

Avis de concours professionnel permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé

Avis de concours interne sur titres permettant l'accès au grade de cadre de santé filière infirmière

**Arrêté n° 1122-2021-10034  
donnant délégation de signature à Madame Catherine CASTREC  
directrice départementale des finances publiques de l'Orne  
en matière de transmission des éléments de fiscalité directe locale**

La Préfète de l'Orne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles D. 1612-1 à 1612-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 200-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Madame Françoise TAHÉRI, Préfète de l'Orne,

Vu le décret du 24 juin 2021 portant nomination de Madame Catherine CASTREC, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Orne,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Orne,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Madame Catherine CASTREC, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Orne, à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département, les différents états indiquant, notamment, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, le taux net d'impositions adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

**ARTICLE 2** - L'arrêté n°1122-21-10-018 donnant délégation de signature à Monsieur Damien POUPLARD, directeur départemental des finances publiques par intérim, en matière de transmission des éléments de fiscalité directe locale, est abrogé.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté entrera en vigueur le 7 juillet 2021.

**ARTICLE 4** - Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des finances publiques de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

La Préfète,

*Signé*

Françoise TAHÉRI

**Arrêté n° 1122-2021-10035  
donnant délégation de signature à Madame Catherine CASTREC  
directrice départementale des finances publiques de l'Orne  
en matière d'adjudication des marchés publics**

La Préfète de l'Orne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions,  
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu le code des marchés publics,  
Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration,  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Madame Françoise TAHÉRI, Préfète de l'Orne,  
Vu le décret du 24 juin 2021 portant nomination de Madame Catherine CASTREC, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Orne,  
Vu l'arrêté ministériel du 15 mai 2019 affectant Monsieur Damien POUPLARD, Administrateur des finances publiques à la Direction départementale des finances publiques de l'Orne,  
Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à Madame Catherine CASTREC, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Orne à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012.

**ARTICLE 2** - Délégation est donnée à Monsieur Damien POUPLARD, administrateur des finances publiques, adjoint à la directrice départementale des finances publiques de l'Orne à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur.

**ARTICLE 3** - L'arrêté n°1122-21-10-019 donnant délégation de signature à Monsieur Damien POUPLARD, directeur départemental des finances publiques par intérim, en matière d'adjudication des marchés publics, est abrogé.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté entrera en vigueur le 7 juillet 2021.

**ARTICLE 5** - Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne, la directrice départementale des finances publiques de l'Orne et l'adjoint à la directrice départementale des finances publiques de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le 1<sup>er</sup> juillet 2021  
La Préfète,

*Signé*  
Françoise TAHÉRI

**Arrêté n° 1122-2021-10036  
donnant délégation de signature à Madame Catherine CASTREC  
directrice départementale des finances publiques de l'Orne  
en matière domaniale**

La Préfète de l'Orne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code du domaine de l'État,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Madame Françoise TAHÉRI, Préfète de l'Orne,

Vu le décret du 24 juin 2021 portant nomination de Madame Catherine CASTREC, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Orne,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Madame Catherine CASTREC, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Orne à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements et passation des conventions d'occupation précaire avec astreinte.	Art. R. 2124-66, R. 2124-69, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

**ARTICLE 2** - Madame Catherine CASTREC, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Orne peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom du Préfet de l'Orne, par arrêté de délégation qui devra être transmis au Préfet de l'Orne aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**ARTICLE 3** - L'arrêté n°1122-21-10-016 donnant délégation de signature à Monsieur Damien POUPLARD, directeur départemental des finances publiques par intérim, en matière domaniale, est abrogé.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté entrera en vigueur le 7 juillet 2021.

**ARTICLE 5** - Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne et la directrice départementale des finances publiques de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

La Préfète,

*Signé*

Françoise TAHÉRI

*Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Arrêté n° 1122-2021-10037  
donnant délégation de signature à Madame Catherine CASTREC  
directrice départementale des finances publiques de l'Orne  
en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés  
de la direction départementale des finances publiques de l'Orne**

La Préfète de l'Orne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État,  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43,  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques,  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,  
Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Madame Françoise TAHÉRI, Préfète de l'Orne,  
Vu le décret du 24 juin 2021 portant nomination de Madame Catherine CASTREC, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Orne,  
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Orne,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Madame Catherine CASTREC, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Orne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences,

- les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public
- les arrêtés relatifs à l'ouverture et à la fermeture exceptionnelle des services.

**ARTICLE 2** - L'arrêté n°1122-21-10-017 donnant délégation de signature à Monsieur Damien POUPLARD, directeur départemental des finances publiques par intérim en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Orne, est abrogé.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté entrera en vigueur le 7 juillet 2021.

**ARTICLE 4** - Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des finances publiques de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le 1<sup>er</sup> juillet 2021  
La Préfète,

*Signé*  
Françoise TAHÉRI

**CHIC**  
**Alençon**  
**Mamers**  
**Centre Hospitalier Intercommunal**  
**Alençon - Mamers**  
**Direction des Ressources Humaines**

**AVIS DE CONCOURS PROFESSIONNEL PERMETTANT L'ACCES AU GRADE  
DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE**

En application des dispositions prévues par le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière et de l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury, la nature des épreuves et les modalités d'organisation du concours professionnel cité ci-dessus,

**un concours professionnel pour nomination au grade de cadre supérieur de santé**

aura lieu au Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers

pour **1 poste**.

- Pour ce concours professionnel : peut faire acte de candidature toute personne remplissant les conditions prévues au décret cité ci-dessus.

Les demandes d'admission à concourir doivent être formulées par écrit et adressées à la Direction des Ressources Humaines, CHIC ALENÇON MAMERS, 25 rue de Fresnay – 61014 ALENÇON CEDEX, **au plus tard le 15 août 2021** (le cachet de la poste faisant foi).

le dossier en 6 exemplaires (1 original et 5 photocopies) devra comporter les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir sur papier libre (préciser le type de concours),
- un curriculum vitae détaillé,
- un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé,
- un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel, les titres et diplômes obtenus ainsi que les travaux réalisés jusqu'alors et qui est accompagné des justificatifs correspondants – imprimé de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle téléchargeable sur le site internet du CHIC ou sur demande auprès de la Direction des Ressources Humaines.

Toute information complémentaire relative au concours peut être obtenue auprès de Madame A. HUBERT Responsable des Concours au 02 33 32 54 34 ou [ahubert@ch-alencon.fr](mailto:ahubert@ch-alencon.fr).

Du 19 juillet au 8 août 2021, merci de vous adresser au 02 33 32 54 91 ou [drh@ch-alencon.fr](mailto:drh@ch-alencon.fr)

Fait à Alençon, le 29 juin 2021

*Signé*

C. LEGER

Le Directeur adjoint  
chargé de Ressources Humaines,

**CHIC**  
**Alençon**  
**Mamers**  
**Centre Hospitalier Intercommunal**  
**Alençon - Mamers**  
**Direction des Ressources Humaines**

**AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES PERMETTANT L'ACCES AU GRADE  
DE CADRE DE SANTE FILIERE INFIRMIERE**

En application des dispositions prévues par le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière et de l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury, la nature des épreuves et les modalités d'organisation du concours cité ci-dessus,

**un concours interne sur titres pour nomination au grade de cadre de santé**

aura lieu au Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers

pour **1 poste**.

- Pour ce concours : peut faire acte de candidature toute personne remplissant les conditions prévues au décret cité ci-dessus.

Les demandes d'admission à concourir doivent être formulées par écrit et adressées à la Direction des Ressources Humaines, CHIC ALENÇON MAMERS, 25 rue de Fresnay – 61014 ALENÇON CEDEX, **au plus tard le 15 août 2021** (le cachet de la poste faisant foi).

le dossier en 6 exemplaires (1 original et 5 photocopies) devra comporter les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir sur papier libre (préciser le type de concours),
- un curriculum vitae détaillé,
- un état signalétique des services publics,
- le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents.

Toute information complémentaire relative au concours peut être obtenue auprès de Madame A. HUBERT Responsable des Concours au 02 33 32 54 34 ou [ahubert@ch-alencon.fr](mailto:ahubert@ch-alencon.fr).

Du 19 juillet au 8 août 2021, merci de vous adresser au 02 33 32 54 91 ou [drh@ch-alencon.fr](mailto:drh@ch-alencon.fr)

Fait à Alençon, le 29 juin 2021

*Signé*

C. LEGER

Le Directeur adjoint  
chargé de Ressources Humaines,